

A l'attention de Madame
ou Monsieur le Maire

Objet : au sujet du service minimum d'accueil en cas
de grève des enseignants du 1er degré

St Ouen l'Aumône, le 25 novembre 2019

Madame, Monsieur le Maire

S'appuyant sur le rapport Delevoye paru au mois de juillet 2019, le gouvernement entend mettre en place un régime universel de retraites par points, supprimant ainsi les 42 régimes de retraites existants.

Aujourd'hui, le système de retraite et ses régimes, dont le régime général de la sécurité sociale et son régime complémentaire (18 millions d'actifs et 14 millions de retraites), ceux des fonctionnaires et du secteur public, garantissent un droit universel à la retraite, fondé sur les meilleures années de la vie active pour les salariés.

Le régime unique par points se substituerait aux régimes actuels et, s'appliquant à tous, salariés et non-salariés, serait de facto entre les mains des seuls gouvernements, dont on sait que la gestion conduira à soumettre les droits à la retraite (pensions et âges) aux contraintes financières. La dégradation des conditions de ressources des retraité(e)s qui sont également vos administré(e)s ne pourra que compliquer la vie au quotidien dans nos communes.

C'est pour ces raisons que le comité confédéral national de la CGT-FO réuni les 25 et 26 septembre a indiqué : « *FO est prête à aller à la grève. FO soumet la proposition de rejoindre, par un appel interprofessionnel, la grève unie des syndicats de la RATP et des transports à compter du 5 décembre prochain pour empêcher et mettre en échec le projet Macron/Delevoye.* »

Aujourd'hui, de nombreux appels intersyndicaux voient le jour pour, dans tous les secteurs professionnels, appeler les salariés à la grève à compter du 5 décembre pour le retrait du projet de réforme des retraites. C'est le cas dans l'enseignement où, dans notre département, l'intersyndicale FNEC-FP FO, SNUipp-FSU, SNES-FSU, SNEP-FSU, SNUEP-FSU, CGT Educ'action, SUD Education, appelle les personnels de l'Education nationale à la grève dès le 5 décembre.

Comme vous le savez, selon la loi du 20 août 2008, les communes assurent le service d'accueil si le taux prévisionnel de grévistes est supérieur ou égal à 25% des enseignants des écoles publiques maternelles et élémentaires. Force Ouvrière revendique l'abrogation de cette loi qui vise notamment à restreindre le droit de grève des enseignants en les obligeant à se déclarer grévistes à l'avance et en contraignant les mairies d'organiser un service minimum d'accueil qui s'oppose de facto au droit de grève.

62% des Français approuvent la grève annoncée le 5 décembre (sondage du 26 novembre pour *Libération*). L'hostilité à cette réforme et le soutien à la mobilisation progressent chaque jour un peu plus.

Enfin, sans perdre de vue que l'ensemble des salarié(e)s dont les fonctionnaires territoriaux sont appelés à faire grève, il serait souhaitable d'apporter votre soutien à la mobilisation en ne cherchant pas à mettre en place ce service minimum d'accueil dans votre commune.

Restant à votre disposition, recevez Madame, Monsieur le Maire, nos sincères salutations



Vincent VILPASTEUR

Secrétaire Général